



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 26 novembre 2020

L'Etat se mobilise aux côtés des organisations à vocation sociale et des communes : le point sur la distribution de masques, de gels hydro alcooliques et de subventions d'aides alimentaires durant la crise liée à la COVID 19

Durant la crise sanitaire, les services de l'État se mobilisent pour apporter un appui aux organisations à vocation sociale qui soutiennent, pendant la crise, les populations les plus défavorisées, en les hébergeant, et en leur apportant chaleur humaine et nourriture.

En particulier, la Direction Départementale de Cohésion Sociale et de Protection des Populations (DDCSPP) a été chargée d'approvisionner en masques, gel et solution hydro alcoolique, les organismes à vocation sociale tels que les structures d'hébergement d'urgence, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, les foyers de jeunes travailleurs, les centres intercommunaux d'aide sociale et les associations de protection civile, qui participent aux tournées de rues et maraudes en particulier lors des épisodes de grand froid, ainsi que les centres d'orientation et d'accueil des demandeurs d'asile, sans oublier les organismes œuvrant dans la protection des droits des femmes et de la famille.

Le 23 novembre dernier, la DDCSPP a ainsi distribué **91 000 masques et 59 bidons** de 5 litres de solution hydro alcoolique à l'attention de 23 organismes qui en avaient préalablement fait la demande. Ces masques et ce gel proviennent d'une dotation de l'État fournie par la préfecture de Loir-et-Cher.

Depuis le début de la crise, la DDCSPP a ainsi procédé à l'octroi de **192 960 masques et 340 litres de gel** et solution hydro alcooliques à l'occasion de 5 distributions.

D'autre part, afin de soutenir les structures œuvrant également dans le domaine de l'aide alimentaire, ce sont 173 229 euros de subventions directes, et 17 920 euros sous forme de chèques services, qui ont été attribués par la DDCSPP à ces associations ou structures intercommunales d'action sociale.

Par ailleurs, cette semaine, **124 000 masques** sont remis par la préfecture aux communes, via les EPCI, pour attribution aux personnes vulnérables domiciliées sur le territoire de ces communes.

Cette méthode de distribution est semblable à celle précédemment utilisée pour les distributions de ce type.

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr

www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41